

FLEURY-EN-BIÈRE

BARBIZON

FORGES

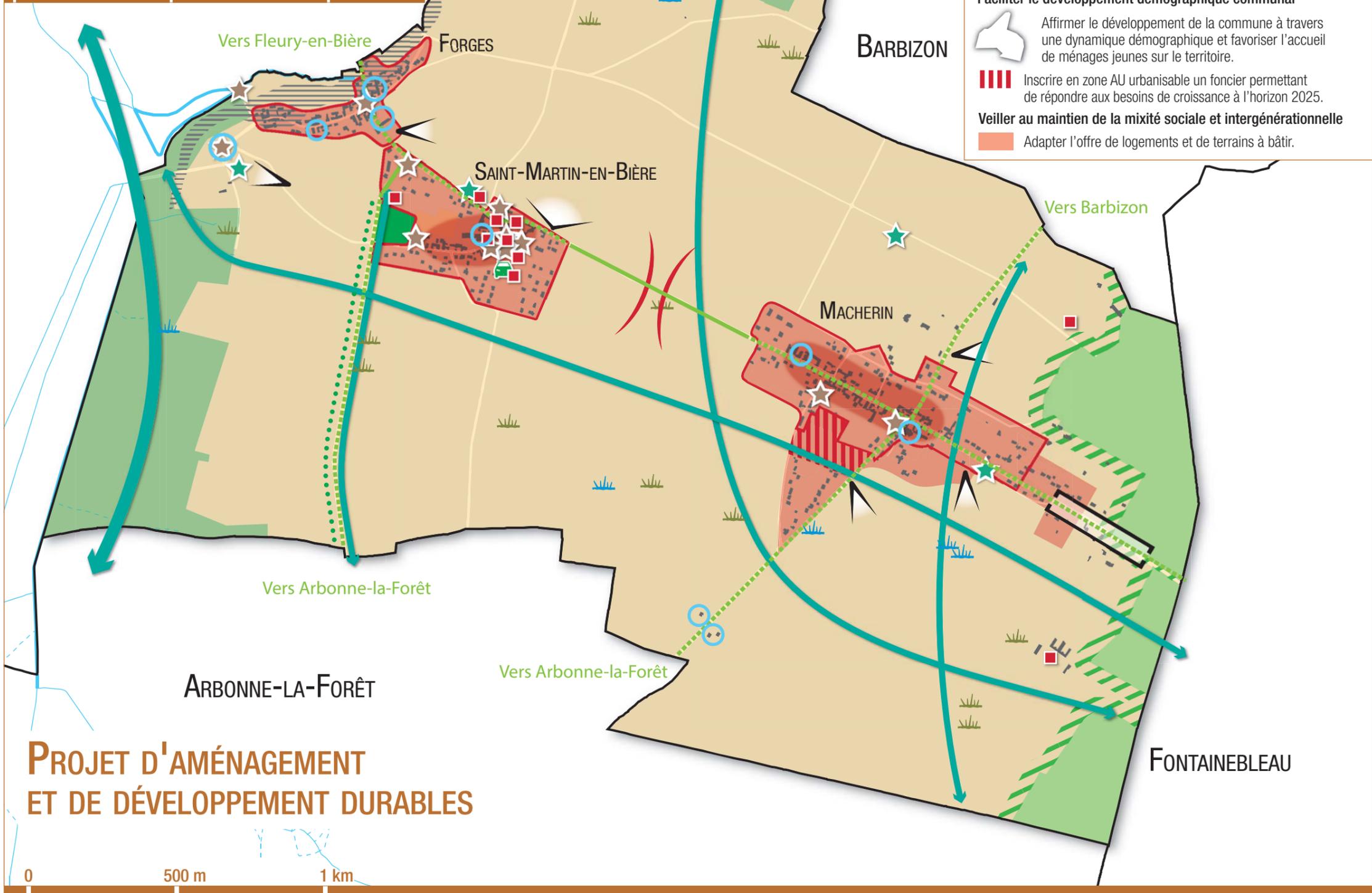
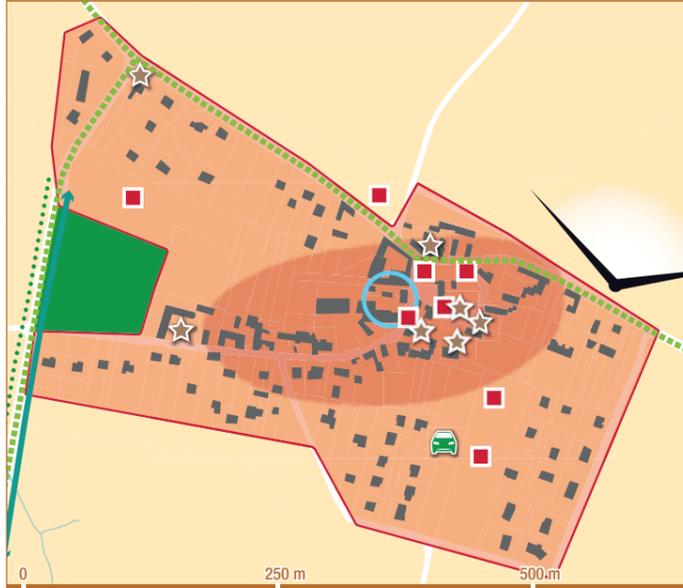
SAINT-MARTIN-EN-BIÈRE

MACHERIN

ARBONNE-LA-FORÊT

FONTAINEBLEAU

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



PÉRENNISER - CONFORTER

Pérenniser l'agriculture, activité traditionnelle du territoire

- Préserver les espaces agricoles et maintenir des accès adaptés aux exploitations et aux terres cultivées. Favoriser la diversification des activités agricoles, notamment en permettant la transformation in situ.
- Permettre l'évolution et la réhabilitation des bâtiments nécessaires à l'activité agricole.

Favoriser l'implantation de commerces de proximité et la diversité des activités du territoire

- Maintenir et développer l'offre de commerces et services de proximité, garants de l'animation du village.
- Favoriser l'implantation d'un petit artisanat au sein des tissus urbanisés de la commune.

Pérenniser l'offre en équipement

- Permettre l'évolution des équipements et services et poursuivre les efforts de valorisation.

Faciliter le développement démographique communal

- Affirmer le développement de la commune à travers une dynamique démographique et favoriser l'accueil de ménages jeunes sur le territoire.

- Inscrire en zone AU urbanisable un foncier permettant de répondre aux besoins de croissance à l'horizon 2025.

Veiller au maintien de la mixité sociale et intergénérationnelle

- Adapter l'offre de logements et de terrains à bâtir.

CONVERTIR - ADAPTER

Favoriser les mobilité alternatives à l'usage de véhicules individuels

- Développer les systèmes de co-voiturage.
- Structurer le réseau communal des cheminements doux.
- Compléter, étendre et aménager ce maillage.

Permettre une évolution maîtrisée du tissu urbain constitué

- Permettre l'urbanisation maîtrisée des dents creuses du bourg et encourager les possibilités de densification du tissu urbain.
- En-dehors des espaces déjà bâtis, privilégier l'urbanisation en continuité de l'occupation bâtie existante. Veiller à la cohérence de l'implantation des futures constructions et encourager la densité des projets urbains
- Encourager la densité des projets urbains en proposant de nouvelles typologies de logements plus compactes

Appréhender les risques et nuisances

- Retrait et gonflement des argiles
- Feu de forêt : bande de retrait de 50 m de la lisière de la forêt.

RÉVÉLER

Veiller au maintien de l'identité paysagère de la commune

Maintenir la lisibilité des grandes entités paysagères qui structurent le territoire :

- Les espaces boisés
- Le Ru Rebais et ses affluents
- Les zones agricoles
- Les espaces bâtis
- Préserver les grandes ouvertures sur le paysage de la plaine agricole
- Conserver les alignements plantés et les entités paysagères les plus emblématiques.
- Affirmer l'importance des coupures d'urbanisation entre le bourg et les hameaux

Protéger et s'appuyer sur la trame verte et bleue

Protéger et mettre en valeur les espaces naturels remarquables

- Maintenir les espaces végétalisés du cœur de bourg
- Protéger l'ensemble des milieux humides, notamment les mares et mouillères :
 - Caractérisée (inventaire SNPN)
 - Repérée
 - Mailler et connecter les espaces agro-naturels existants en préservant les corridors écologiques

Défendre et valoriser les richesses du patrimoine bâti

- Valoriser les éléments de patrimoine urbain
- Veiller à la qualité de l'entrée de ville

